

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Opérateur d'intervention en milieu sensible

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe et/ou d'un chargé de travaux, le titulaire assure l'entretien du poste et la maintenance de premier niveau, propose des axes d'améliorations sur tous sites dans un environnement qui impose de tenir compte de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations.

L'opérateur d'intervention en milieu sensible opère à partir d'instructions précises et de consignes d'interventions préalablement identifiées (procédure en vigueur, mode opératoire, cartographie de la zone d'intervention, et des risques, Dossier d'intervention en milieu radioactif, ...). Dans ce contexte, il aura en charge d'assurer la préparation, la réalisation et le suivi des interventions qui peuvent être des interventions d'assainissement, de démantèlement, de contrôle de routine, de remplacement d'un joint, de réduction de volume de matériels, de tris de déchets etc. Ces interventions peuvent produire une grande variété de déchets, elles sont, en général, menées en milieu hostile et peuvent exposer les opérateurs à des différents risques (radioactivité, chimique, biologique, amiante, ATEX, SEVESO, ...).

À partir d'équipement de détection de risque ou de dépassement de seuil, l'opérateur d'intervention en milieu sensible doit être en mesure d'assurer sa sécurité et de sécuriser la zone de travail.

Il aura pour mission de repérer, contrôler, trier, conditionner les déchets (solides ou liquides) et d'identifier les colisages générés sur le périmètre confié. Des habilitations sur site¹ peuvent être nécessaires. Toute intervention nécessite l'application des processus (qualité, sécurité, environnement) et le respect des règles (sites et clients), notamment le port des EPI, et la mise en place des EPC.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- **La préparation d'une intervention en milieu sensible ;**

Cette activité consiste à effectuer les différentes tâches liées à la préparation et la vérification des interventions en milieu sensible, qui peuvent être des interventions d'assainissement, de démantèlement, de contrôle de routine, de remplacement d'un joint, de réduction de volume de matériels, de tris de déchets etc., conformément au mode opératoire.

Il aura en charge de respecter les opérations et consignes ainsi que les règles de sûreté, sécurité, qualité, environnement, et santé. Il met en œuvre les moyens de protection définis et adaptés (individuels et collectifs) selon le type d'intervention.

Il aura en charge de respecter les procédures et consignes ainsi que les règles de sûreté, sécurité, qualité, environnement, santé.

- **La réalisation de l'intervention en milieu sensible ;**

¹ Pour les habilitations nécessaires au travail sur site

Cette activité consiste à effectuer différentes tâches assignées liées à l'intervention (de type assainissement, démantèlement, contrôle de routine, remplacement d'un joint, réduction de volume de matériels, tris de déchets etc.) en milieu sensible.

Cette intervention en milieu hostile (contaminant, irradiant, milieu Alpha...) nécessite le respect strict des modes opératoires et consignes de sécurité spécifiés dans les documents d'intervention.

Il applique les procédures de contrôle qui lui permette de vérifier la conformité des moyens à sa disposition (outils, contrôle,...) et les moyens mis en place (SAS, échafaudage, manutention,...) et il contribue à la rédaction des documents de chantier qui permettent à sa hiérarchie de dresser le compte-rendu de fin d'intervention.

1.2. Environnement de travail

L'opérateur d'intervention en milieu sensible intervient en équipe pour décontaminer un local, des pièces, de l'outillage, il agit dans le cadre de la réglementation et des normes relatives aux secteurs concernés, tout en respectant strictement les règles liées à qualité, la sécurité, à l'environnement.

Ses activités se déroulent dans un environnement sécurisé et réglementé nécessitant une surveillance accrue du process du fait de risques importants.

Il exerce ses missions sur différents secteurs d'activité et/ou travaux spécifiques dans un environnement sensible :

- Production d'énergie électrique nucléaire et recyclage des combustibles,
- Pétrochimie, ...
- Déconstruction de produits ou matériels (navale, ...)
- Assainissement et/ou décontamination de locaux et matériels

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Il agit sous la responsabilité directe d'un responsable hiérarchique. Dans ce cadre à partir d'un Ordre de Travail oral ou écrit, il applique des modes opératoires ou consignes de l'entreprise ou du client.

Il doit mettre en sécurité son chantier ou l'intervention d'une entreprise extérieure.

Il peut être amené à intervenir en proximité immédiate (coactivité, interaction avec autres d'activités, ...).

Selon les organisations, le titulaire de la certification professionnelle peut être amené à échanger avec certaines fonctions supports de l'entreprise :

- Technicien (radioprotection, ...)
- Consignataire (électrique, circuit vapeur, ...)
- Magasinier (dosimètre, matériel d'intervention spécifique, ...)
- Opérateur en salle de conduite (coupure d'une servitude spécifique, ...)

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Connaissances associées
BDC UC00981 La préparation d'une intervention en milieu sensible	1. Préparer et organiser une intervention en milieu sensible	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en lecture de plan - Connaissance du mode opératoire - Connaissance des documentations techniques (document de production, fiche d'instruction, plan de pièces...) - Connaissance des caractéristiques techniques des produits et outillages - Connaissance des règles QHSE et les risques liés à l'activité, - Connaissance du contexte des interventions (vocabulaire, terminologie...) - Connaissance des bases de la téléopération....
	2. Vérifier la conformité de la zone d'intervention et des conditions d'intervention en milieu sensible	
BDC UC00982 La réalisation de l'intervention en milieu sensible	1. S'assurer du maintien des conditions d'intervention en milieu sensible	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux PFI (Pratiques de fiabilisation des interventions), - Connaissance de la Criticité-Culture sureté , - Connaissance de la Radioprotection et détection, - Connaissance des Techniques de décontamination, - Connaissance des Techniques de démantèlement, - Connaissance de la Gestion et identification des déchets et risque chimique, - Connaissance des Outils de communication, - Connaissance des procédés de décontamination, - Connaissance des règles QHSE et les risques liés à l'activité.
	2. Réaliser l'intervention en milieu sensible	
	3. Contrôler la réalisation de l'intervention en milieu sensible	
	4. Trier et conditionner les déchets produits en milieu sensible	
	5. Finaliser l'intervention en milieu sensible en renseignant les documents de suivi	

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>1. Préparer et organiser une intervention en milieu sensible</p>	<p>A partir d'une intervention à préparer en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, mesures et contrôles, ...).</p> <p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mis à disposition.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Lors de la prise de poste ou d'intervention, les informations nécessaires sont recherchées et collectées. Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions. La zone de travail est repérée sur les plans mis à disposition et les secteurs (bâtiment, salle, zone) et/ou éléments (systèmes, machines, matériels) sont clairement identifiés. Les points et dispositifs de sécurité (installation, poste de travail, matériel, environnement) sont vérifiés.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de mesure et de contrôle individuels sont vérifiés conformes et en fonctionnement. Les équipements et outillages nécessaires sont réceptionnés, vérifiés (état de fonctionnement) et/ou préparés. L'ensemble des éléments nécessaires à l'activité sont identifiés selon les instructions (composants, sous-ensembles, outillages, matériels, moyens de manutention, ...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et sollicités (recueil des avis, informations sur la conduite de l'intervention, ...). Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place (non-conformité des moyens, défaillance sur outillages, matériels, moyens de manutention, dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, ...)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les notions de risques sont identifiées et connues. Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement liés à l'activité sont identifiées et les consignes de sécurité sont appliquées (Equipements de protection individuelle appropriés aux situations, Equipements de protections selon les zones identifiées, tri stockage des déchets, ...) La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire.</p>	<p>Les opérations liées à la préparation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrite dans les instructions.</p> <p>La zone de travail est préparée en positionnant les éléments nécessaires (SAS, échafaudages, ventilation, pressurisation, ...) pour la sécurisation de l'environnement de travail à proximité de la zone.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>2. Vérifier la conformité de la zone d'intervention et des conditions d'intervention en milieu sensible</p>	<p>A chaque prise de poste A partir d'une intervention à préparer en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention.</p> <p>Les documents applicables sont mis à disposition</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pratiques de fiabilisation des interventions, -Procédure entreprise, ... 	<p>Les opérations liées à la vérification de la conformité de la zone d'intervention sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrite dans les instructions.</p> <p>Les conditions d'interventions sont vérifiées conformes aux consignes des documents applicables.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Les documents et consignes de sécurité et/ou sûreté sont identifiés et connus et appliqués selon la zone d'activité et des risques associés (dossier d'intervention, AT, mode opératoire, pratique de fiabilisation des Interventions...)</p> <p>Une vérification visuelle de la présence sur la zone d'intervention des éléments nécessaires à son activité est réalisée.</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>En cas de non-conformité avec les procédures d'intervention, les informations sont transmises et décrites auprès du responsable concerné (chef de travaux, responsable hiérarchique, agent de sûreté, ...).</p> <p>Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les moyens de sécurité sont conformes aux exigences de l'intervention (balisage, EPI, barrière, échafaudage, affichage, ...)</p> <p>Les éléments mis en place pour la sécurité et/ou sûreté sont conformes (affichage, étalonnage, ...) avec les consignes et règles en vigueur.</p> <p>La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
3. S'assurer du maintien des conditions d'intervention en milieu sensible	A chaque prise de poste A partir des consignes en vigueur A partir d'une intervention préparée en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention.	<u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée. Les procédures de l'entreprise liés aux interventions sont connues et appliquées. Les procédures de contrôle des moyens et outils utilisés sont identifiées et appliquées.	Les opérations liées à la vérification du maintien des conditions d'intervention sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions. Le maintien des conditions d'intervention est réalisé conformément aux consignes et dans le respect des règles de sécurité. Les conditions d'interventions sont vérifiées conformes aux consignes des documents applicables. Les mesures de prévention et/ou conservatoire sont connues et appliquées.
		<u>En matière de moyens utilisés :</u> Les différents moyens de mesure sont connus et leur utilisation permet d'effectuer le contrôle attendu. Les contrôles en place, les affichages et signalétiques (indicateurs, panneaux, ...) sont connus. Les documents de prévention et les différentes affichages (pictogrammes) sont identifiés.	
		<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les informations sont transmises selon les modalités définies (orales, cahier de consignes, numériques, autres supports, ...). Les procédures liées aux remontées d'informations sont respectées. Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place (signalétique en place non conforme, coactivité, dysfonctionnements sur les dispositifs de sécurité, ...).	
		<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les moyens de sécurité sont conformes aux exigences de l'intervention (balisage, EPI, barrière, échafaudage, affichage, ...) Les éléments mis en place pour la sécurité et/ou sûreté sont conformes (affichage, étalonnage, ...) avec les consignes et règles en vigueur. La zone d'intervention est préparée et sécurisée et l'accès est réglementé si nécessaire. Les conditions de sécurité et/ou sûreté sont respectées.	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>4. Réaliser l'intervention en milieu sensible</p>	<p>Lors d'une intervention sur la base des gammes ou modes opératoires à disposition et des différentes techniques d'intervention.</p> <p>Les documents applicables sont mis à disposition.</p> <p>Les fiches de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...).</p> <p>Selon les règles de sécurité et de sûreté en lien avec le secteur concerné et les moyens utilisés.</p> <p>A partir des consignes en vigueur</p> <p>A partir d'une intervention préparée et vérifiée, en s'appuyant sur les éléments du dossier d'intervention.</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les actions d'assainissement sont réalisées selon les procédés décrits qui sont adaptés aux risques associés aux produits/matières identifiés sur la zone. Les opérations de démontage sont effectuées en adéquation avec les techniques et en utilisant les outillages mentionnés dans les modes opératoires. Les opérations de préparation de production sont effectuées selon l'ordre et la méthode adaptés aux procédés de traitement dans les documents applicables. L'utilisation des moyens et la mise en œuvre des consignes de déplacement et/ou de manutention nécessaires sont respectées. Dans le cadre d'une relève de poste, la conformité des éléments en place est vérifiée.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> La zone de travail est préparée en positionnant les éléments nécessaires (SAS, échafaudages, ventilation, pressurisation, ...) à la sécurisation de la zone de travail et de l'environnement de travail à proximité de cette même zone. Les différents moyens d'intervention (découpe, serrage, démontage, grignotage, ...) sont mis en œuvre selon les règles d'utilisation et de sécurité de chaque matériel.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Suivant les procédures/autorizations, toute anomalie ou écart est constaté et rapporté à la hiérarchie ou au responsable d'intervention selon les procédures mise en place.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité. Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations. Les EPC sont positionnés et fonctionnels.</p>	<p>Les différentes phases d'intervention (assainissement, décontamination, ...) sont réalisées dans le respect des instructions (gamme ou mode opératoires) de travail et tous les documents applicables.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>5. Contrôler la réalisation de l'intervention en milieu sensible</p>	<p>Lors d'une intervention sur la base des modes opératoires à disposition et des différentes techniques.</p> <p>A partir des consignes en vigueur définies dans les documents (ordre de travail, ordre d'intervention, consignes, ...).</p> <p>A partir des moyens matériels mis à disposition (outillages, composants techniques, ...).</p> <p>Selon les règles de sécurité et de sûreté en lien avec le secteur concerné et les moyens utilisés.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La conformité des moyens de contrôle est vérifiée (étalonnage, alimentation, ...). Les phases de contrôles et les fréquences sont respectées.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de contrôle sont adaptés et en relation avec les opérations à réaliser (matériels, outillages, appareil de mesure, ...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> A l'issue du contrôle, les informations ou alertes sont menées auprès du bon interlocuteur. Les non-conformités sont identifiées et remontées vers le responsable hiérarchique avec un vocabulaire adapté.</p> <p><u>Selon quelles contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité. Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations. Les EPC sont positionnés et fonctionnels.</p>	<p>Lors du contrôle, les actions appropriées (prélèvement, test, ...) sont menées en fonction des prérogatives et conduite à la prise de décision (poursuite de l'activité, correction, arrêt, ...), le cas échéant.</p> <p>La zone d'intervention est contrôlée et conforme aux attendus définis dans les documents (ordre de travail, ordre d'intervention, consignes, ...).</p> <p>Les cas échéant des prélèvements sont réalisés afin de comparer les résultats aux valeurs attendues.</p> <p>En cas d'écart, l'alerte est donnée.</p> <p>Le repli du matériel de chantier est réalisé/effectué.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>6. Trier et conditionner les déchets produits en milieu sensible</p>	<p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoires...)</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les instructions liées au tri et aux conditionnements des déchets sont repérées sur le poste de travail. Les opérations liées à l'évacuation sont effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits dans les instructions. Les différents types de déchets sur la zone de travail décrits dans les documents à disposition sont repérés et les risques associés sont connus. Les différents moyens de stockage /entreposage / conditionnement sont identifiés en fonction de la typologie des déchets. La conformité des indications de traçabilité sur les éléments de stockage/entreposage/conditionnement utilisés est vérifiée.</p>	<p>Le tri des déchets et/ou rejets est réalisé en fonction de leur nature, lesquels est déposé dans les moyens de stockage/entreposage/conditionnement adéquats.</p>
	<p>Les moyens afférents à l'activité sont mis à disposition.</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le matériel nécessaire pour gérer le tri et l'évacuation des produits est utilisé. Les différents contenants de conditionnement (fûts, sachets, containers, bennes...) sont identifiés et utilisés en fonction de la typologie des déchets.</p>	<p>Les règles de stockage/entreposage (volume, rétention, compatibilité, ...) décrits dans les consignes sont scrupuleusement respectées.</p>
	<p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mis à disposition.</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> L'échange et le recueil des consignes sont réalisés en fonction des procédures en place lors de la prise de poste, dans le cadre des changements d'équipes (oral/écrit), avec les collaborateurs. Les conditions opératoires sont respectées et contrôlées par un contrôleur ou un responsable. Tout écart est constaté et rapporté à la hiérarchie selon les procédures mise en place.</p>	<p>La conformité des indications de traçabilité sur les éléments de stockage/entreposage/conditionnement utilisés est vérifiée.</p>
	<p>Lors d'une intervention sur la base des modes opératoires à disposition et des différentes techniques.</p> <p>Selon les règles de sécurité et de sûreté en lien avec le secteur concerné et les moyens utilisés</p>	<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité. Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations. Les EPC sont positionnés et fonctionnels .</p>	<p>La gestion du tri et le conditionnement des déchets sont réalisés dans le respect des instructions de travail.</p> <p>L'évacuation des contenants est organisée conformément aux indications définies et communiquées avec les moyens (matériels et ressources) à disposition selon les règles de sécurité et de sûreté.</p> <p>Les déchets et/ou rejets sont évacués selon leur nature.</p>

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>7. Finaliser l'intervention en milieu sensible en renseignant les documents de suivi</p>	<p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoires...)</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les informations sont correctement transmises sur les opérations réalisées auprès de l'équipe et/ou lors du changement d'équipe d'intervention. Les procédures liées aux remontées d'informations sont respectées</p>	<p>Les documents ou parties de documents en lien avec l'intervention sont renseignées en fonction des règles en vigueur.</p> <p>Les éléments transmis sont exploitables</p> <p>Le vocabulaire technique est adapté aux métiers et aux technologies employées.</p> <p>La formulation est adaptée à la personne destinataire.</p>
	<p>Dans le cadre de l'activité normale et sur la base des procédures de transmission de l'information existantes</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u> L'échange et le recueil de consignes sont réalisés dans le cadre des changements d'équipes (oral, écrit, numérique, ...). Les supports prévus sont utilisés pour renseigner son intervention.</p>	
	<p>Les dispositifs et instructions de sécurité et environnement sont mises à disposition</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> La remontée d'information (compte-rendu, ...) auprès du responsable hiérarchique et/ou responsable de travaux est assurée selon un mode de communication adapté. Les informations relatives aux interventions sont communiquées et exploitables.</p>	
	<p>Selon les règles de sécurité et de sûreté en lien avec le secteur concerné et les moyens utilisés</p>	<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité.</p>	

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
<p>Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;">ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.</p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise</p>	<p style="text-align: center;">AVIS DE L'ENTREPRISE.</p> <p>L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>

ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.